



VILLE DE BIOT

Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de Grasse
Canton d'Antibes-Nord
Communauté d'Agglomération
Sophia Antipolis

R é p u b l i q u e F r a n ç a i s e
VILLE DE BIOT
EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 31 MARS 2016	FINANCES
N° d'enregistrement 2016 / 32 / 1-06	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2015

NOMBRE DE MEMBRES						CONVOCACTION
En exercice	Quorum	Présents	Représentés	Votants	Absents	
29	15	21	7	28	1	Le 23 mars 2016
Certifié exécutoire compte tenu de :						Le Maire, 
L’AFFICHAGE EN MAIRIE		LA TRANSMISSION EN SOUS-PREFECTURE		LA RECEPTION EN SOUS-PREFECTURE		
Le 11 AVR. 2016		Le 08 AVR. 2016		Le 08 AVR. 2016		

L'An deux mille seize, le trente et un mars, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Biot, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Madame Guilaine DEBRAS, Maire.

Secrétaire de Séance : Madame Marjorie CHAVENON

ETAIENT PRESENTS

Mme DEBRAS, **Maire**, M. MAZUET, M. ANASTILE, Mme LEMARCHAND, Mme BRET, M. CHAGNEAU, Mme GIUNIPERO, M. CAMATTE, Mme BROSSET, **Adjoint**, M. VINCENT, Mme MAURY, M. GUARINO, M. CHAVENON, Mme MADERS, Mme BAES, M. ZEPPA, M. ESSAYIE, M. SABA, M. MERRIEN, Mme CHAVENON, Mme PRADELLI, M. PREVOST, M. DERMIT, Mme SANTAGATA, M. FORTUNÉ, Mme DESCHARENTRES, Mme AUFEUVRE, Mme GIOGLI, M. RUDIO, **Conseillers Municipaux**.

PROCURATIONS

M. Patrick CHAGNEAU donne procuration à Mme Claire BAËS.
Mme Hélène MADERS donne procuration à Mme Véronique LEMARCHAND.
M. Luca ZEPPA donne procuration à M. Guy ANASTILE.
M. Christophe SABA donne procuration à M. Egidio GUARINO.
M. Baptiste MERRIEN donne procuration à M. Michel MAZUET.
Mme Sylvie SANTAGATA donne procuration à Mme Nicole PRADELLI.
Mme Sophie DESCHARENTRES donne procuration à M. Jean-Pierre DERMIT.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire se retire et donne la parole à son Premier Adjoint, désigné par le Conseil Municipal pour présider la séance sur la présente délibération.

Madame Véronique LEMARCHAND, 3^{ème} Adjointe au Maire, déléguée aux Finances, rapporteur, EXPOSE :

Le Compte Administratif 2015 du budget Assainissement laisse apparaître sur la balance générale présentée ci-dessous un excédent d'exploitation de 1 018 132,79 € et un solde négatif de la section d'investissement de 84 605,79 € soit un résultat global de clôture positif de 933 527,00 € :

BUDGET ASSAINISSEMENT						
2015						
Exploitation		Investissement		Ensemble		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Total opérations exercice	1 466 830,01 €	1 420 433,83 €	419 830,73 €	439 663,31 €	1 886 660,14 €	1 910 097,14 €
Résultat 2015 (CA/CG)	46 396,18 €			69 833,18 €		23 437,00 €
Résultat 2014 reporté		1 064 528,97 €	154 438,97 €			910 090,00 €
Résultat cumulé 2015		1 018 132,79 €	84 605,79 €			933 527,00 €

Il est également donné connaissance de la nature des restes à réaliser pour un montant total de 505 850,47 €.

Considérant l'exposé du rapporteur,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

OÙ le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PAR 21 voix POUR

ET 7 voix CONTRE (Madame PRADELLI, Monsieur PRÉVOST, Monsieur DERMIT, Madame SANTAGATA, Monsieur FORTUNÉ, Madame DESCHAINTRÉS, Madame AUFEUVRE)

- DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif.
- RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser qui sont présentés pour un montant de 505 850,47 €.
- VOTE ET ARRÊTE les résultats du Compte Administratif 2015 dont la balance générale laisse apparaître un excédent d'exploitation de 1 018 132,79 € et un solde négatif de la section d'investissement de 84 605,79 € soit un résultat global de clôture de 933 527,00 €.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

FAIT et DÉLIBÉRÉ les jour, mois, et an ci-dessus,

Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Biot, le 4 avril 2016

Le Maire,



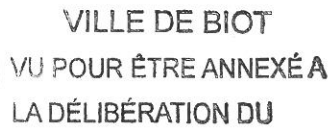
Guilaine DEBRAS
Vice-présidente de la CASA

Pièces jointes :

- ☐ Compte Administratif 2015 Budget Assainissement.
- ☐ L'état des RAR.
- ☐ Rapport de présentation.

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 04 DE L'EXERCICE : 2015 VERS L'EXERCICE 2016 EN INVESTISSEMENT

Reste à réaliser



2016/3211-06

Exercice	Nature	Sous-Fonction	Opération	Gestionnaire	Service	Matériau	Dep. RAC	Libellé	Etape	Montant
2015	2031			2604			D	DEVIS 1-2014	RAR	3 007,07
2015	2031		2014008	2604			D	MAITRISE D'OEUVRE	RAR	9 750,00
2015	2031		2009002	2604			D	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élab	RAR	13 620,00
2015	2031		2014009	2604			D	BC n° 7 2014 2015 acquisition emprise pompe re	RAR	1 020,00
2015	2031		2014009	2604			D	DECLARATION AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT	RAR	5 670,00
2015	2313		2014012	2604			D	CHEMIN DE SAINT JULIEN	RAR	3 540,00
2015	2313		2014012	2604			D	BC n° 22 2015 branchement EU Av fauvelles Bd	RAR	19 823,00
2015	2315		2014009	2603			D	PR TOYOTA	RAR	2 400,00
2015	2315		2014009	2603			D	sondages pour les Travaux de remplacement du	RAR	10 620,00
2015	2313		2015005	2604			D	PR OREE DES CLAUSONNES	RAR	42 312,00
2015	2313		2015005	2604			D	REPRISE RESEAU ENDOMMAGE LE LONG DE LA BRAGUI	RAR	299 316,00
2015	2315		2014011	2604	ASS		D	BC n° 1 projet de chemisage chemin du plan ent	RAR	6 729,40
2015	2313		2014012	2604			D	CREATION D'UN REGARD SUR COLLECTEUR EU EXIS	RAR	3 540,00
2015	2313		2014012	2604			D	MISE A LA COTE DE TAMPON	RAR	3 504,00
2015	2313		2014012	2604			D	CREATION D'UN REGARD ET POSE D'UN CLAPE AN	RAR	4 788,00
2015	2315		2008007	2604			D	SUPPRESSION ET REMPLACEMENT DE TAMPON	RAR	2 280,00
2015	2313			2604			D	Extension du réseau de collecte des eaux usé	RAR	15 612,00
2015	2313			2604			D	Devis 437134/23 en complément devis 437134/1	RAR	4 320,00
									TOTAL	505 860,47



COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2015

NOTE DE PRESENTATION

La Loi du 17 août 2015 prévoit à l'article 98 codifié, article L2313-1 du Cgct, qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Compte Administratif (CA) rapproche les prévisions inscrites au Budget Primitif (BP) des réalisations effectives en dépenses et en recettes. Il présente les résultats comptables de l'exercice. Il est soumis par Le Maire au Conseil Municipal pour approbation avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le Compte Administratif est un document budgétaire obligatoire.

Il est présenté en deux sections :

☐ La Section d'exploitation regroupe :

- **En recettes** : redevance assainissement payée par les particuliers et perçue par Véolia qui est ensuite reversée à la commune.
- **En dépenses** : toutes celles nécessaires à l'exploitation du service de l'assainissement (participation assainissement payée aux 2 stations d'épuration : STEP des Bouillides à Valbonne et la Salls – STEP d'Antibes, charges à caractère général, de personnel, intérêts de la dette, dotations aux amortissements) ;

☐ La Section d'Investissement regroupe :

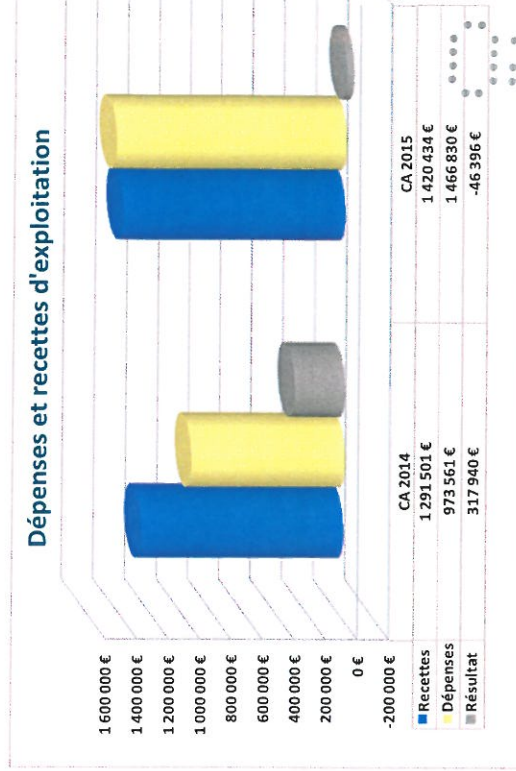
- **En recettes** : Les dotations et subventions de l'État et des collectivités locales, le remboursement de la TVA, les emprunts, le remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement.
- **En dépenses** : le remboursement du capital de la dette et les dépenses d'équipement (études, travaux en cours, ...)

Le Compte Administratif 2015 présente le **résultat de l'année 2015** ainsi que les réserves passées accumulées. **L'excédent 2015 est égal à 23 437 €** et le **résultat cumulé s'élève à 910 090 €** (Exploitation et Investissement).

Les paragraphes suivants détaillent les écritures budgétaires pour l'année 2015 et la comparaison entre les deux derniers exercices : 2014 et 2015.

I - Section d'exploitation

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des dépenses et recettes d'exploitation 2014-2015 :



VILLE DE BIOT
VU POUR ÊTRE ANNEXÉ A
LA DÉLIBÉRATION DU

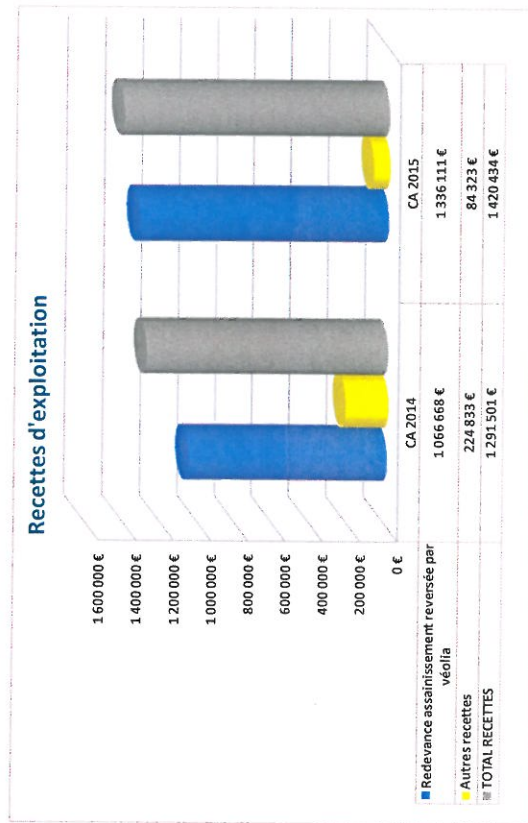
2016/3211-06

Le résultat d'exploitation de l'année 2015 est en diminution par rapport aux années précédentes suite à la forte hausse des dépenses (+ 493 269 € soit + 51%)

- Une nouvelle convention a été adoptée en Conseil Municipal du 10 décembre 2015 pour le transport et le traitement des eaux usées de Biot par la Station d'Épuration - STEP d'Antibes. Cette convention change les modalités de calcul de la participation assainissement (à la hausse pour la commune). Le montant payé par la commune de Biot à la commune d'Antibes est en forte hausse (+ 495 767 € par rapport à 2014). Cette évolution sera détaillée dans le paragraphe sur les dépenses d'exploitation.

1- Recettes d'exploitation

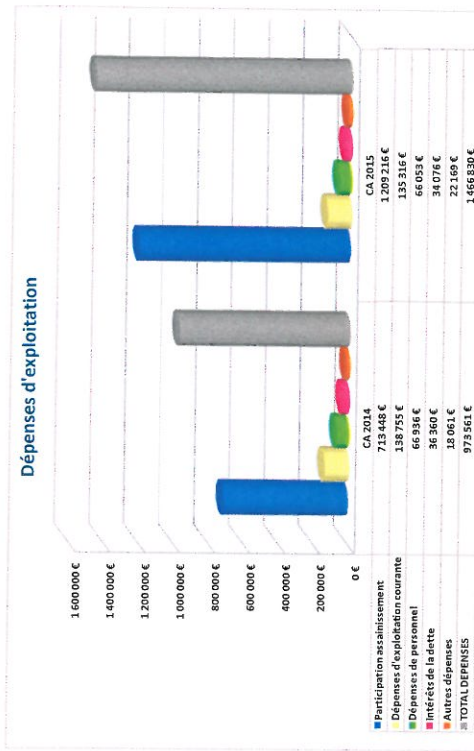
Les recettes (réelles et d'ordre) d'exploitation 2015 se sont élevées à 1 420 434 €, dont 100% de recettes réelles (+10 % par rapport à celles réalisées en 2014). Leur taux d'exécution par rapport aux prévisions du Budget 2015 est de 101 %.



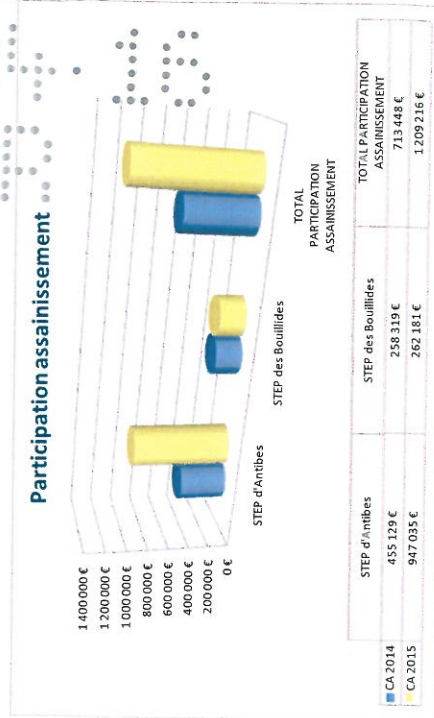
- **La redevance d'assainissement qui est reversée par Véolia** constitue la principale recette d'exploitation du budget de l'assainissement. Il est rappelé que la commune, par délibération en date du 26 mars 2015, a décidé de fixer la redevance à 1,20 € par mètre cube (soit + 0,20 €).
- **Les autres recettes** correspondent aux taxes de raccordement à l'assainissement collectif (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif : PFAC) ainsi qu'aux diagnostics réalisés dans le cadre du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

2- Dépenses d'exploitation

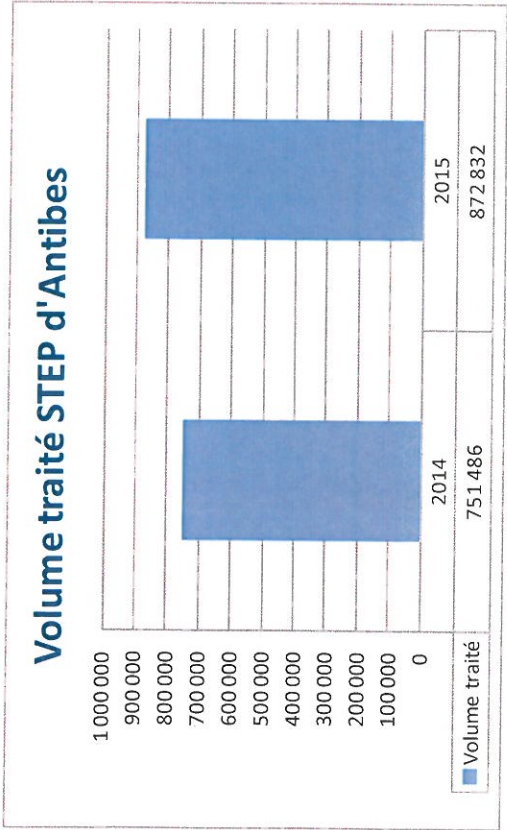
Les dépenses (réelles et d'ordre) d'exploitation se sont élevées à 1 466 830 € dont 1 451 080 € de dépenses réelles (+ 51 % par rapport à celles réalisées en 2014). Leur taux d'exécution par rapport aux prévisions du Budget 2015 est de 113 %.



- **La participation assainissement** constitue la principale dépense (82% du total). Une redevance est payée à la STEP d'Antibes (station d'épuration de la Salis) et à la STEP des Bouillides (station d'épuration des Bouillides – Valbonne). Les montants payés à ces deux STEP ont fortement évolué entre 2014 et 2015, comme le détaille le tableau ci-dessous :



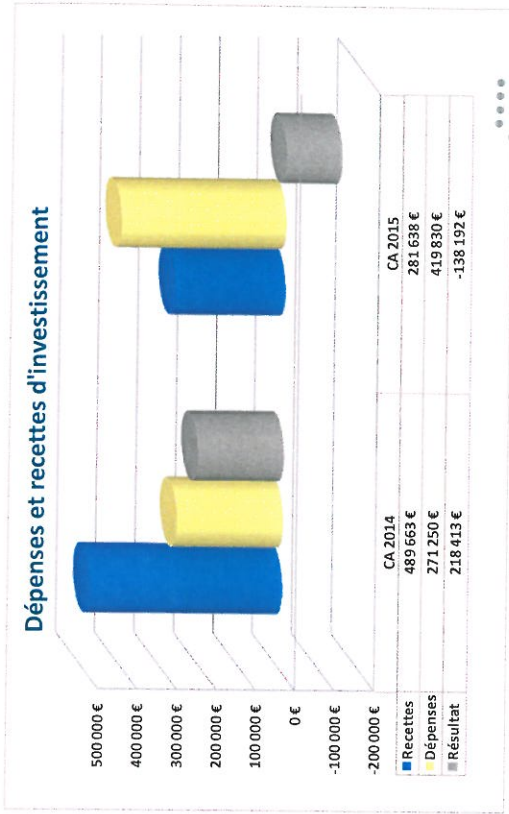
Cette évolution s'explique par la mise en place d'une nouvelle convention pour la STEP d'Antibes ainsi que par la hausse des volumes traités en 2015 :



- **Les dépenses d'exploitation courantes** concernent principalement l'entretien des postes de refoulement, l'électricité des stations de relevage,...)
- **Les dépenses de personnel** correspondent à une réaffectation du budget principal.
- **Les intérêts de la dette** : il n'y a pas eu d'emprunts contractés depuis 2010. Par conséquent, les intérêts diminuent entre 2014 et 2015.
- **Les autres dépenses** correspondent principalement à la dotation aux amortissements qui traduit une dépréciation de certains biens. La dotation aux amortissements constitue une charge non décaissée qui se retrouve également présentée en recettes d'investissement. Le montant en 2015 est de 15 750 €.

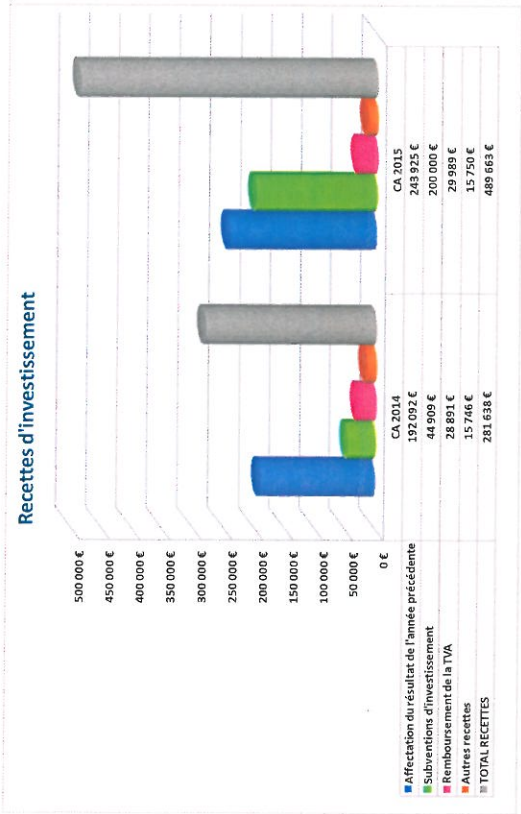
II - Section d'Investissement

Contrairement à la Section d'exploitation, la Section d'Investissement est essentiellement composée de dépenses non récurrentes en lien avec les projets d'investissements.



I- Recettes d'Investissement

Les recettes (réelles et d'ordre) d'investissement 2015 se sont élevées à 489 663 €, dont 473 914 € de recettes réelles (+ 78 % par rapport à celles réalisées en 2014). Leur taux d'exécution par rapport aux prévisions du Budget 2015 est de 91 %.



- **Les subventions d'investissement** sont versées principalement par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental sur les projets d'investissement.
- **Remboursement de la TVA** : La commune obtient le remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement payées l'année précédente (il est donc présenté en 2015 le remboursement de la TVA payé en 2014).
- **Les autres recettes** correspondent à la dotation aux amortissements (cf. dépenses d'exploitation).

2- Dépenses d'Investissement

Les dépenses (réelles et d'ordre) d'investissement se sont élevées à 419 830 € dont 100% de dépenses réelles (+ 55 % par rapport à celles réalisées en 2014). Leur taux d'exécution par rapport aux prévisions du Budget 2015 est de 27 %.



- **Remboursement du capital de la dette** : Le remboursement est globalement stable d'une année sur l'autre.
- **Travaux, Immobilisations corporelles, Etudes** : les principaux projets réalisés en 2015 figurent au CA 2015 pour les montants suivants :

Opérations	CA 2015
Catastrophe naturelle 3 Octobre 2015	190 500 €
Extensions de réseaux	122 099 €
Stations de relevage	25 320 €

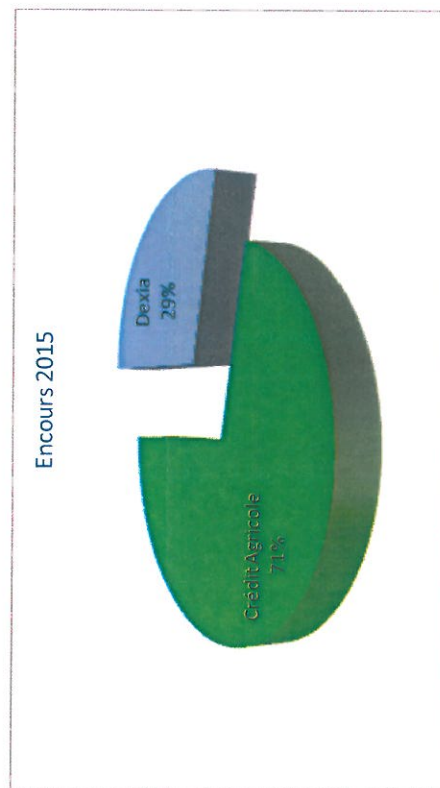
Des travaux d'urgence suite à la catastrophe naturelle du 3 octobre 2015 ont été réalisés sur un collecteur d'eaux usées situés sur la Brague pour un montant de 190 500 €.

Les extensions de réseaux portent principalement sur le secteur Bois Fleuri et Castagnes pour 83 339 € (68% des travaux d'extensions diverses).

III - L'endettement

Le montant de l'encours de la dette (stock de dette) s'élève à 959 954 € au 31 décembre 2015. La structure de la dette est sécurisée : essentiellement composée à taux fixe ou taux variable simple.

Les emprunts ont été réalisés auprès de deux banques en 2009 et 2010 (suite aux travaux d'extension du réseau collectif Vallée Verte / Bois Fleuri). Il n'y a pas eu de nouveau recours à l'emprunt depuis.



PREF
08.04.16
AR